



# Syndicat Intercommunal des Ecoles du Gailon et du Coislin

Envoyé en préfecture le 25/06/2026  
Reçu en préfecture le 25/06/2026  
Publié le 25/06/2026  
ID : 073-200046001-20260611-0511062026-DE

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Syndical Séance du 11 juin 2026

Nombre membres en exercice : 20  
Ont pris part à la délibération : 18

Date de la convocation : 05 juin 2026  
Date d'affichage : 05 juin 2026

**Etaient présents** : Lanne Emmanuelle, Jérôme Berthier, Bergeron Béatrice, Raynaud Aurélien, Couchenet Matthieu, Fantin Philippe, Pauchon Emilie, Barbier Eric, Etienne Nadège, Virginie Dubois, Coudray Anne, Gamond Aurélie, Charpin David, Girard-Madoux Cathy, Favre Christiane, Festanti Cathy, Di Bartolo Anthony, Pépin Anaïs

**Etaient absents ou excusés** : Rivolly Julien, Lafaye Isabelle, Julien Antonin

### **Règlement intérieur du Conseil Syndical – délibération n°05-11062026**

Monsieur Le Président expose que conformément aux articles L5211-1 et L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation.

Monsieur Le Président présente au conseil syndical les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller syndical.

Après en avoir délibéré le Conseil Syndical décide à l'unanimité d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur Le Président.

Le règlement intérieur est joint à la présente délibération.

**Eric Barbier, Président**

